



Procédure de consultation
FER No 17-2017

Personne responsable:
Mme Stéphanie Ruegsegger

Date de réponse:
2 mai 2017

Modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét)

Pour rappel, notre Fédération est composée de 6 membres, représentant des associations économiques et patronales. Elle couvre plus de 40'000 entreprises en Suisse romande, à l'exception du canton de Vaud.

Notre Fédération a soutenu le principe des mesures d'accompagnement depuis leur création. Elle s'est également prononcée en faveur de leur évolution, afin de répondre de manière efficace et adaptée aux abus et dysfonctionnements constatés sur le marché du travail, abus qui déséquilibrent et pénalisent le bon fonctionnement de l'économie.

La FER constate par ailleurs que les outils mis en place avec les mesures d'accompagnement ont permis la détection de cas sans doute déjà existants mais que le système de contrôle d'alors ne permettait pas de déceler. Elles ont donc contribué au fonctionnement sain et équilibré de notre économie. Ces mesures sont en outre de nature à maintenir un fonctionnement du marché du travail le plus souple possible, et permettent aux partenaires sociaux d'apporter une réponse adaptée et pragmatique, en phase avec les réalités de chaque secteur et de chaque région, aux éventuelles dérives du marché.

En acceptant l'initiative contre l'immigration de masse, les citoyens suisses ont avant tout signifié leurs craintes face à une immigration non maîtrisée et à ses conséquences sur la dérégulation du marché du travail.

Nous sommes convaincus que les mesures d'accompagnement permettent précisément de répondre de manière efficace aux craintes des suisses et adaptées à la réalité propre aux différentes régions et secteurs. Elle constitue en quelque sorte une boîte à outils, dans laquelle les cantons et les secteurs piochent en fonction de leurs besoins spécifiques. Le fait qu'il y soit peu recouru dans certains cantons (en Suisse alémanique notamment) ne constitue en aucune cas une démonstration de leur inutilité, comme d'aucuns seraient tentés de le soutenir. Cela prouverait au contraire qu'elles respectent l'esprit du fédéralisme, en proposant des instruments adaptables à chaque situation et sensibilité. Elles sont en outre de nature à préserver notre pays d'une tentation de régler par la loi et de manière rigide et générale des dysfonctionnements constatés.

Notre Fédération soutient par conséquent la proposition formulée. Elle constate tout d'abord que les cantons et les partenaires sociaux, par le biais des commissions paritaires, vont déjà au-delà de ce que préconise l'actuelle disposition 16^e de l'Odét, et même au-delà de ce qui est proposé.

Elle prend par ailleurs acte avec satisfaction de l'augmentation mentionnée dans le rapport de la participation de la Confédération aux contrôles.